



Monsieur Michel CADOT
Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques
Hôtel de Cassini 32 rue de Babylone
75007 PARIS

Pantin, le 13 Novembre 2023

REF.: EC/77/13112023

OBJET : contributions des personnels pénitentiaires dans le cadre du déroulement des Jeux Olympiques 2024

Monsieur le Préfet,

L'UFAP UNSa Justice est une organisation syndicale multi-catégorielle représentative, au service de tous les personnels de l'administration pénitentiaire.

Notre organisation syndicale appelle votre attention sur l'impact qu'auront les jeux olympiques sur le fonctionnement et l'organisation des services pénitentiaires avant et durant l'été 2024. Leur déroulement affectera également les conditions de travail des personnels, leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Le versant sécurité des jeux et le « zéro délinquance » auront des répercussions sur les services pénitentiaires : multiplication des missions extérieures, augmentation des incarcérations et des comparutions immédiates, sans oublier un surencombrement plus important encore des établissements, en particulier en région parisienne. Les personnels seront grandement sollicités et mis à contribution.

Il semble que des échanges sont en cours, au niveau interministériel, sur le rôle et les actions des différents ministères et administrations. Une augmentation des rythmes de travail, des reports et des réductions de congés seraient, par ailleurs, évoqués. A ce stade, ni le ministère de la Justice ni la direction de l'administration pénitentiaire ne sont en mesure de nous informer sur les réorganisations à venir et les conséquences induites pour les personnels.

En outre, notre organisation syndicale attend que la contribution et l'investissement des personnels pénitentiaires durant les jeux olympiques soient reconnus par un régime indemnitaire dérogatoire.

L'UFAP UNSa Justice sollicite donc une audience afin que ce sujet puisse être abordé, dans le cadre du dialogue social, avec anticipation et non dans la précipitation.

Dans cette attente et restant à votre disposition si nécessaire, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

Emmanuel CHAMBAUD